

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMAIN	Mme Döndü ALKAYA
Mme Marine FILIPIDIS	Mme Catherine MEUNIER
M. Jean-Pierre BOSINO	M. Cédric LEMAIRE
M. Gérard WEYN	Mme Fabienne LAMBRE
M. Frédéric BESSET	M. Ammar KHOULA
M. Jean-Michel ROBERT	M. Hicham BOULHAMANE (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
M. Michel BLARY	M. Azide RAZACK
M. Hervé LEFEZ	M. Rémy RUFFAULT (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)
Mme Sophie LEHNER	Mme Brigitte LOBGEAIS
M. Jean-François DARDENNE	M. Olivier CARRE
Mme Catherine DAILLY	Mme Patricia RICHARD
M. Alexandre OUIZILLE	M. Didier CARON
M. Fabrice MARTIN	Mme Ginette DECOURTRAY
M. Hervé ROBERTI	M. Michel DUPLESSI
M. Karim BOUKHACHBA (absent de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présent de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)	M. Loïc PEN
M. Thierry BROCHOT	
Mme Loubina FAZAL (absente de la délibération n°22C001 à la délibération n°22C002 - présente de la délibération n°22C003 à la délibération n°22C012)	

Représentés :

Mme Badia ZRARI donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
M. Raymond GALLIEGUE donne pouvoir à M. Hervé LEFEZ
Mme Bérénice TALL donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT
Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE
M. Ahmet BULUT donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Frédéric BESSET
M. Laurent TARASSI donne pouvoir à M. Frédéric BESSET
Mme Isabelle ROSE MASSEIN donne pouvoir à M. Alexandre OUIZILLE
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Gérard WEYN

Absents excusés :

M. Didier ROSIER
Mme Caroline JACQUEMART
M. Johann LUCAS
M. Michaël SERTAIN

Mme Céline LESCAUX
M. Abdelkrim KORDJANI
Mme Gillian ROUX
Mme Caroline BREBANT

SOMMAIRE

22C001 – DECISIONS DU BUREAU	2
22C002 – DECISIONS DU PRESIDENT	2
22C003 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.....	2
22C004 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP).....	3
22C005 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	3
22C006 – MISE A DISPOSITION DE L'INSPECTEUR HYGIENE ET SECURITE	4
22C007 – SMVB - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2019-2020	4
22C008 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021.....	5
22C009 – RAPPORT ANNUEL 2021 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES. 5	
22C010 – DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES : BILAN DE L'EXPERIMENTATION, PROLONGATION DU DISPOSITIF ET EXTENSION DU CADRE DE DISTRIBUTION	5
22C011 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVT.....	6
22C012 – CONVENTION RELATIVE AUX CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE ETABLIE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'OISE – ANNEE 2022	6

22C001 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

22C002 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

22C003 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

22C004 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme AP 10 Acquisitions foncières et ses crédits de paiement afférents.

22C005 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :

Création de poste permanent	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chef.fe du service développement économique	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur Principal Ingénieur	
Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur	
	B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	
		Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Chargé.e de projet aménagement et VRD	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Chargé.e d'opérations Gare Cœur d'Agglo	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Ingénieur.e Eau/Assainissement	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent.e d'accueil collecte des déchets ménagers	C	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} cl. Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} cl. Adjoint administratif	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

Chargé.e de mission SIG	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur	
	B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	
		Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Directeur.trice de la Communication et des Relations Extérieures	A	Attaché hors classe Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chauffeur de Collecte des déchets	C	Agent de maîtrise principal	Non	C	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

22C006 – MISE A DISPOSITION DE L'INSPECTEUR HYGIENE ET SECURITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le contenu de la convention type de mise à disposition d'un.e inspecteur.trice hygiène et sécurité avec les communes qui en feront la demande et telle que présentée en annexe,
- D'autoriser le président à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

22C007 – SMVB - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De prendre acte du rapport d'activité du SMVB pour les exercices 2019 et 2020.

22C008 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2021.

22C009 – RAPPORT ANNUEL 2021 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le présent rapport annuel présentant l'avancement du schéma intercommunal de mutualisation des services en 2021 ;
- De définir des propositions de nouvelles thématiques qui pourraient être étudiées par les services municipaux et communautaires en 2022, dans l'objectif de créer de nouvelles fiches-action au sein du schéma intercommunal de mutualisation des services de l'ACSO ;
- De confirmer que les échanges et réflexions menées au cours de la dernière période dans le cadre de l'habitat indigne (action 9), du système d'information géographique (action 10) et du réseau de la lecture publique (action 14) mettent en évidence soit des besoins communs ou des problématiques partagées, qui feront l'objet en 2022 de priorités à l'échelle des 11 communes.

22C010 – DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES : BILAN DE L'EXPERIMENTATION, PROLONGATION DU DISPOSITIF ET EXTENSION DU CADRE DE DISTRIBUTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De prendre connaissance du rapport sur l'utilisation des pass numériques entre 2019 et 2021 ;
- D'autoriser l'élargissement des profils des bénéficiaires pour 50% des pass à des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi ne résidant pas dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- D'approuver la convention-type de partenariat entre l'Agglomération Creil Sud Oise et chaque future structure de distribution partenaire ;
- D'approuver les avenants prolongeant les conventions de partenariat entre l'Agglomération Creil Sud Oise et chaque structure de distribution partenaire, signées dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1 ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions et les avenants avec chaque structure de distribution partenaire ainsi que tous les documents y afférents.

22C011 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain annexés à la présente délibération.

22C012 – CONVENTION RELATIVE AUX CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE ETABLIE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'OISE – ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De prendre connaissance de la convention relative aux chemins de randonnée pédestre à établir avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise pour l'année 2022 et d'en approuver les termes ;
- D'accepter de régler au Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise la somme de 1 100 € maximum pour les prestations réalisées ;
- D'autoriser M. le Président de l'ACSO ou son représentant à signer la convention relative aux chemins de randonnée pédestre à établir avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise pour l'année 2022.